



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1695 du 28 Avril 2021

Le Chef de l'Etat a présidé un Conseil des Ministres

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé ce mercredi 28 avril 2021, au Palais de la Présidence de la République, un Conseil des Ministres.

Ce Conseil des Ministres a été marqué par la signature d'une Charte d'Ethique par le Premier Ministre, M. Patrick ACHI et les Ministres d'Etat, Mme Kandia CAMARA (Affaires Etrangères), OUATTARA Téné Birahima (Défense) et Kobénan Kouassi ADJOU MANI (Agriculture), ainsi que par les autres membres du Gouvernement.

Expliquant les motivations de cette Charte d'Ethique, le Chef du Gouvernement a indiqué que la fonction ministérielle représente une charge publique de haute importance au niveau de l'Etat, qui repose sur une confiance entre le peuple souverain de Côte d'Ivoire et le Président de la République, d'une part, et entre le Chef de l'Etat, le Premier Ministre et chacun des Ministres, d'autre part.

C'est pourquoi, a-t-il ajouté, cette Charte est élaborée pour s'assurer que le travail et le comportement de chaque membre du Gouvernement sont en harmonie avec l'esprit dans lequel le Président de la République souhaite que l'équipe gouvernementale fonctionne. Elle édicte un certain nombre de principes, notamment, le sens de l'Etat et l'amour de la Patrie, le respect de la dignité et de la vie humaine, la primauté de l'intérêt général, la solidarité et la cohésion, la bonne gouvernance, la responsabilité, l'intégrité et la probité, la justice et l'équité, le dialogue permanent et la disponibilité, la civilité, la courtoisie et la modération.

Le Président Alassane OUATTARA s'est réjoui de la signature de cette Charte d'Ethique par le Premier Ministre et l'ensemble des membres du Gouvernement, qu'il a, par ailleurs, félicités pour la tenue du récent Séminaire gouvernemental.

Il a profité de cette occasion pour déplorer l'usage abusif et intempestif des sirènes dans les cortèges ministériels dans la circulation. Il a demandé l'arrêt immédiat de ces sirènes qui sont sources de nuisances pour les populations et a promis de prendre un décret dans les prochains jours pour mettre fin à cette situation. Dans le

même cadre, il a aussi promis de revoir la question de la sécurité des hautes personnalités de l'Etat.

Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, demandé aux nouveaux membres du Gouvernement ainsi qu'aux Ministres sortants de remplir les formalités de déclaration de leurs patrimoines et biens à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

Au terme du Conseil, le Ministre de la Communication, des Médias et de la Francophonie, M. Amadou COULIBALY, Porte-parole du Gouvernement, a animé le traditionnel point de presse. L'on retiendra, entre autres, que la date des élections législatives partielles a été fixée au samedi 12 juin 2021, dans les six circonscriptions électorales où le scrutin doit être repris.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Eric DRO DIOMANDE, Direction de la Communication / Service Presse et Information

Tél : (+ 225) 27 20 31 44 89 – 07 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci